



Comité Social et Économique Central

Réunion extraordinaire du 2 mai 2022

Accord d'intéressement

La Direction a convoqué ce jour les organisations syndicales pour la première réunion de négociation, avec présentation des propositions suivantes.

- **Durée de l'accord**

La Direction propose de négocier un accord uniquement pour l'année 2022.

- **Montant maximal**

Le montant maximal proposé est de 1400 € (+7,7 % par rapport à 2021).

- **Déclenchement**

Pour chaque établissement, mise en place du chiffre d'affaires comme critère de déclenchement (réactualisé à chaque forecast).

- **Critères**

Maintien du principe des critères mensuels et annuels, de juin à décembre 2022, sur les thèmes Sécurité - Qualité - Production - Economique.

Indicateurs Sécurité proposés

- Nombre d'accidents du travail
- Taux fréquence
- Ratio nb accidents / actes dangereux et conditions dangereuses

Indicateurs Qualité proposés

- PPM
- First Time Quality (moteurs bons du premier coup)
- Valeur rebuts

Indicateurs Production proposés

- Nombre de moteurs produits

Indicateurs Economique proposés

- Réduction surcoûts liés aux dégradations / disparitions de matériel (BLY)
- Stock : réduction de la valeur d'écart inventaire de fin d'année (GZY)
- Chiffre d'affaires (BLY et GZY)

Sur la base de ces propositions, le SNI-UNSA a fait les remarques suivantes :

- Suppression du critère de déclenchement déjà annulé en 2021
- Montant total : l'augmentation de 100 € n'est pas en adéquation avec la promesse faite lors des NAO
- Mise en place d'un critère exceptionnel annuel atteignable (comme l'an dernier la médaille Gold) propre à l'année 2022.

PROCHAINE REUNION le 9 MAI à 11 heures

N'hésitez pas à vous rapprocher de nos délégués pour leur faire part de vos attentes, remarques, suggestions.